

Zeitschrift: Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge

Herausgeber: Comité International de la Croix-Rouge

Band: - (2000)

Vorwort: Introduction

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

INTRODUCTION

Le CICR a pour mission d'obtenir le respect de l'esprit et de la lettre du droit international humanitaire. Protéger des personnes se trouvant dans une situation de conflit ou de violence, c'est tenter de minimiser les dangers auxquels elles sont exposées, de prévenir et de faire cesser les violations dont elles sont victimes, de rappeler leurs droits et de faire entendre leur voix, enfin, de leur apporter un soutien.

Sur la base des données récoltées sur le terrain et analysées à la lumière du droit international humanitaire et de ses principes, les délégués du CICR entreprennent des démarches auprès des autorités responsables en vue d'améliorer la situation des populations affectées, tout en leur venant en aide, par des programmes d'assistance alimentaire, agricole, médicale, et autres.

Cette mission s'effectue dans la proximité des victimes des conflits et de la violence, en privilégiant le dialogue confidentiel avec les autorités responsables, qu'il s'agisse d'États ou d'entités non officielles.

Une stratégie diversifiée

La démarche formelle du CICR consiste tout d'abord à rappeler aux autorités, officielles ou non, leur responsabilité de protéger les individus et les populations sous leur contrôle – soit, en priorité, leur intégrité physique et leur dignité. À partir d'évaluations indépendantes, des mesures concrètes d'amélioration, préventives et/ou correctives, sont recommandées.

Simultanément, le CICR cherche à répondre aux besoins les plus urgents, par le biais :

- de la fourniture d'une assistance permettant de prévenir les besoins ou d'y répondre;
- de l'évacuation et/ou du transfert de personnes en danger;
- du rétablissement et du maintien des liens familiaux, ainsi que de la recherche de personnes portées disparues ou dont les proches sont sans nouvelles.

Il ne peut y avoir de respect des droits des individus que dans un environnement favorable à la prévention et à la répression des violations du droit humanitaire et des droits de l'homme. Un tel environnement n'est possible que si les autorités compétentes, la société civile, la communauté internationale et les diverses organisations de caractère international ou intergouvernemental sont animées d'une même volonté et conjuguent leurs efforts. Certaines activités du CICR s'inscrivent dans le cadre de la construction permanente de cet environnement, notamment :

- la diffusion des principes et du droit humanitaires auprès des forces de maintien de l'ordre et des forces armées;
- des programmes éducatifs en matière humanitaire pour la société civile, en coopération avec les médias locaux;
- la coopération technique ou matérielle avec certaines administrations pénitentiaires;
- l'action en tant qu'intermédiaire neutre.

INTRODUCTION PROTECTION

PROTECTION

Des populations civiles de plus en plus exposées aux hostilités et à la violence

L'année 2000 n'a fait que confirmer la tendance de cette fin de millénaire selon laquelle les populations civiles demeurent durement frappées par les hostilités et sont souvent prises pour cibles en tant que telles. Parfois elles sont exposées au pire : massacres, prise d'otages ou viol. Mais les souffrances résultant des déplacements forcés, du refus de l'accès à la nourriture et à l'eau potable, d'un harcèlement constant et lancinant, de menaces, d'une humiliation quotidienne prennent aussi une dimension tragique, d'autant plus que ces différentes formes d'excitations se conjuguent.

Le droit international humanitaire est fondé sur le principe de la protection de la population civile : les civils qui ne prennent pas part aux combats ne doivent en aucun cas faire l'objet d'attaques, et ils doivent être épargnés et protégés. Les Conventions de Genève de 1949 et leurs Protocoles additionnels de 1977 contiennent à cet égard des règles spécifiques. Dans les situations non couvertes par ces traités, notamment les troubles internes, les civils sont protégés par les principes fondamentaux du droit international humanitaire et par le noyau dur du droit des droits de l'homme.

La protection la plus efficace de la population civile consiste à assurer une présence régulière dans les zones de danger. Les délégués du CICR restent ainsi en contact étroit avec tous les acteurs potentiels d'actes de violence, qu'il s'agisse du personnel de l'armée, des unités de combat rebelles ou des forces de sécurité et de police.

Ainsi, depuis la reprise des affrontements au Proche-Orient, fin septembre, les délégués du CICR, présents en permanence dans les territoires occupés et les territoires autonomes, ont été en contact constant avec les autorités concernées et tous les acteurs de la violence, en vue d'obtenir un meilleur respect du droit humanitaire et d'améliorer la situation de la population affectée. Au Kosovo, grâce à un réseau serré de délégués sur le terrain, le CICR a continué d'observer la situation et d'intervenir pour la protection des minorités, en particulier les Serbes et les Rom. À Sri Lanka, durant la nouvelle offensive du LTTE* sur la péninsule de Jaffna, le CICR a été amené à intervenir plusieurs fois auprès des parties au conflit à propos de la conduite des hostilités. Dans le conflit international entre l'Éthiopie et l'Érythrée, le CICR a également suivi de près la situation des populations civiles résidentes proches des lignes de front ou fuyant les combats.

Le dialogue entre acteurs humanitaires reste une priorité

La protection des populations victimes de conflits peut être assurée de diverses manières. La prolifération des acteurs humanitaires sur le terrain accroît cependant les risques d'interférences ou de duplication. Afin de promouvoir une meilleure compréhension des domaines d'action concernant la protection, de proposer des références communes et d'aboutir à une complémentarité accrue entre acteurs humanitaires, le CICR a poursuivi les ateliers de dialogue sur la protection lancés en 1996. Des représentants de plus de 50 organisations du champ humanitaire et des droits de l'homme y ont participé.

LTTE : Tigres de libération de l'Eelam tamoul

Les personnes détenues lors d'un conflit : une double vulnérabilité

EN 2000, LE CICR A :

- visité 216 684 personnes privées de liberté – prisonniers de guerre, internés civils, ou détenus – dans un contexte de conflit ou de violence (dont 31 818 pour la première fois) ;
- visité 1 651 lieux de détention dans plus de 65 pays ;
- fourni pour 12,7 millions de francs suisses d'assistance matérielle et médicale aux détenus et à leur famille.

La privation de liberté est en soi une situation de vulnérabilité par rapport aux autorités détentrices et à l'environnement carcéral. Cette vulnérabilité devient particulièrement aiguë dans les situations de conflit ou de violence, le recours excessif ou illicite à la force devenant une banalité, et les déficiences structurelles de la société étant aggravées.

Pour le CICR, il s'agit de prévenir ou de faire cesser les disparitions et les exécutions sommaires, la torture et les mauvais traitements, la rupture des liens familiaux, et d'améliorer les conditions de détention, en tenant compte du contexte.

Les visites aux personnes privées de liberté s'effectuent selon des procédures propres au CICR : le délégué rencontre le détenu dans son lieu de détention, sans témoin. Il examine son cas par rapport à celui de l'ensemble des détenus qui se trouvent dans la même situation et auxquels le CICR doit également avoir accès, où qu'ils se trouvent. Il relève l'identité complète du détenu, qui est alors suivi jusqu'à sa libération. Sur la base de l'évaluation du CICR, et dans le respect de la volonté des personnes détenues, des actions multiples sont engagées. Suivant les circonstances, il s'agira, par exemple, d'une démarche confidentielle auprès des autorités responsables, d'un projet d'assistance et/ou du rétablissement des liens familiaux.

INTRODUCTION PROTECTION

Tout en s'abstenant de prendre position quant aux raisons de l'arrestation ou de la capture, le CICR ne ménage aucun effort, afin que les personnes privées de liberté bénéficient des garanties judiciaires inscrites dans le droit international humainitaire et le droit coutumier.

Objectif prioritaire : la survie

Dans certains contextes, le fait même qu'une personne capturée ou arrêtée arrive vivante dans un lieu de détention relève du miracle. Les exécutions sommaires, sur le front, loin de tout témoin, de personnes qui se rendent restent malheureusement courantes, même si elles sont difficilement quantifiables.

Cependant, la vie du détenu demeure menacée à l'intérieur même des lieux de détention. Depuis plusieurs années, le CICR constate, dans de nombreux pays, que les conditions de détention se dégradent de plus en plus. L'incapacité avouée des autorités d'assumer leurs responsabilités engendre des besoins humanitaires dramatiques pour l'ensemble de la population carcérale. À tel point que le CICR a dû engager des actions d'assistance et soutenir des structures pénitentiaires.

Le Rwanda est resté, en 2000, l'exemple le plus criant de cet état de fait, mais il faut y ajouter la République démocratique du Congo, et le Burundi.

Rétablissement et maintenir les liens familiaux : une tâche constante

EN 2000, LE CICR A :

- récolté 473 789 et distribué 439 776 messages Croix-Rouge;
- réuni 2 481 familles;
- établi des titres de voyage CICR pour 8 052 personnes;
- localisé 2 457 personnes recherchées par leurs proches;
- reçu 6 902 nouvelles demandes de recherche concernant les personnes disparues.

Le CICR, par son Agence centrale de recherches (ACR), s'efforce de rétablir ou de maintenir les liens familiaux dans tous les contextes de conflits armés ou de violence. Qu'elles soient déplacées, réfugiées, emprisonnées ou disparues, des centaines de milliers de personnes sont recherchées, et celles dont on retrouve la trace sont mises en contact avec leur famille grâce au réseau mondial des Sociétés nationales de la Croix Rouge et du Croissant Rouge, soutenu par le CICR.

Comme précédemment, l'ACR a intensifié, en 2000, ses efforts afin de renforcer les compétences des services de recherches des 176 Sociétés nationales et de promouvoir l'efficacité du réseau.

Elle a produit, en collaboration avec des représentants de Sociétés nationales et de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, un guide pratique pour le rétablissement des liens familiaux dans les situations de conflits et de violence, de désastres naturels et autres catastrophes. Ce guide présente, à côté des méthodes traditionnellement utilisées en matière de recherches, les nouveaux outils technologiques tels que les téléphones mobiles ou l'Internet, et comprend des éléments juridiques et relatifs au rôle de chacune des composantes du Mouvement dans ce domaine.

Le développement du réseau passe aussi par l'échange d'expériences et par la formation. Le CICR a donc poursuivi l'organisation de rencontres régionales et de séminaires de formation à l'intention des services de recherches des Sociétés nationales : en 2000, ils ont eu lieu au Mexique, en Afrique de l'Est et de l'Ouest, dans le sous-continent indien et également à Genève.

Un nouveau projet a été lancé, qui vise à associer les diverses composantes du Mouvement au développement du réseau mondial de rétablissement des liens familiaux. La Croix-Rouge britannique a mis à cet effet un spécialiste à disposition du CICR.

L'Agence centrale de recherches dans les conflits armés

En 2000, l'Agence centrale de recherches du CICR a continué, comme par le passé, à jouer son rôle conventionnel dans les conflits armés internationaux : obtenir, enregistrer et transmettre des renseignements sur les personnes protégées, notamment les prisonniers de guerre et les internés civils, enfin, rétablir ou maintenir les liens familiaux. Tel a été le cas lors du conflit Éthiopie/Érythrée, ou encore en Afrique centrale (République démocratique du Congo/Rwanda).

L'échange de messages familiaux entre les prisonniers et leur famille et entre civils séparés par les événements a été intense au Soudan (tant dans les zones gouvernementales que rebelles, alors qu'il a atteint un pic en République démocratique du Congo avec plus de 200 000 missives, via 120 bureaux ouverts dans tout le pays).

De même, au Timor oriental, plus de 55 000 messages Croix-Rouge ont été transmis en huit mois, suite aux affrontements.

Lorsqu'il visite les personnes privées de liberté, le CICR s'assure que les détenus peuvent correspondre avec leur famille, et il leur propose d'écrire des messages Croix-Rouge ; cela a été notamment le cas en Colombie et au Myanmar. Au Sahara occidental, le courrier Croix-Rouge

INTRODUCTION PROTECTION

est resté vital pour les prisonniers de guerre marocains aux mains du Front Polisario, dont certains sont détenus depuis plus de vingt ans.

Réunir les enfants non accompagnés à leurs familles

La séparation, non volontaire et souvent due à la brutalité de la guerre, entre des parents et leur(s) enfant(s), est une souffrance indicible. La préservation de l'unité familiale est un principe universel garanti par le droit. Partout où il est présent, le CICR s'efforce de trouver et d'enregistrer les enfants non accompagnés et de rechercher activement leurs parents, afin de les réunir et de reformer ainsi la cellule familiale.

Dans la région africaine des Grands Lacs, le sort des enfants non accompagnés, rwandais, congolais et burundais essentiellement, est resté au cœur des préoccupations du CICR. En 2000, le CICR a enregistré un millier d'enfants non accompagnés en République démocratique du Congo et dans les pays voisins. En outre, il a établi un bilan de ses activités suite au génocide au Rwanda : six ans après les événements, 67 000 des 120 000 enfants non accompagnés connus des organisations humanitaires ont été réunis avec leur famille. En collaboration avec d'autres organisations humanitaires, le CICR s'est employé à faire de même pour les enfants non accompagnés sierra-léonais dans les camps de réfugiés en Guinée et au Libéria.

En Asie, entre le Timor oriental et l'Indonésie, le CICR a effectué de nombreuses opérations de regroupement familial concernant des enfants.

Le dialogue avec les principales organisations humanitaires travaillant en faveur des enfants dans les conflits s'est poursuivi en 2000. Des lignes directrices relatives aux activités en faveur des enfants non accompagnés ont été élaborées, en vue de la publication d'un guide de normes professionnelles en la matière.

Une blessure durable après un conflit : le sort des disparus

La douleur des familles qui ignorent le sort d'un proche disparu lors d'un conflit ne s'éteint pas avec le silence des armes. L'être cher est-il blessé, prisonnier, décédé ? Les familles ont le droit de savoir. Le droit international humanitaire impose à toutes les parties au conflit de fournir des réponses à leurs questions. Mais cette règle est fort mal respectée. Or, il s'agit d'un problème humanitaire majeur, et le CICR s'efforce, par des initiatives, d'obtenir des informations sur le sort des disparus.

Suite au conflit du Kosovo de 1999, plus de 3 600 personnes sont toujours recherchées par leurs proches. L'an dernier, cependant, le CICR n'a pas reçu de réponse concernant les éléments d'informations qui avaient été soumis aux parties impliquées dans le conflit. À l'instar de ce qui avait été fait en Bosnie, le CICR a publié un livre et un document sur son site Internet, comprenant les données sur l'identité et la disparition de tous les cas portés à sa connaissance, dans l'espoir de recevoir des informations supplémentaires.

En Bosnie-Herzégovine, le CICR a également publié, en coopération avec l'organisme responsable des identifications, un livre contenant les photos des affaires personnelles trouvées sur les corps non identifiés de 344 personnes en relation avec la tragédie de Srebrenica. Cette publication, très douloureuse à consulter pour les familles, a déjà permis de faire des progrès dans le processus d'identification. Il reste toutefois encore plus de 18 000 cas non résolus.

Au Timor oriental, la récolte d'informations sur les cas de disparus lors des événements de septembre 1999 était en cours, à la fin de l'année.

Accès aux détenus : une année de développements nouveaux

En 2000, le CICR a réussi à obtenir l'accès à des détenus dans de nombreux contextes nouveaux, notamment en Europe de l'Est et en Asie centrale. En Azerbaïdjan, un accord a été signé avec les autorités en juin. En plus des prisonniers de guerre et des internés civils, visités depuis plusieurs années, le CICR aura désormais accès à toutes les personnes détenues sur le territoire du pays. Mais c'est surtout en Tchétchénie que le CICR a vu ses efforts couronnés de succès avec l'accord, reçu du président Vladimir Poutine en mars 2000, donnant au CICR l'accès aux personnes détenues par les autorités fédérales en relation avec les opérations de sécurité dans le Nord-Caucase. Dans cette région et dans le sud de la Russie, le CICR avait, fin septembre, effectué 57 visites dans 29 lieux de détention, stations de police et prisons préventives situées en Tchétchénie et dans les républiques et régions voisines. En Ouzbékistan, des discussions pour visiter les personnes privées de liberté étaient en cours à la fin de l'année.

En Afrique les démarches du CICR ont également abouti dans plusieurs contextes. Dans le cadre du conflit international entre l'Éthiopie et l'Érythrée, tout d'abord. En Érythrée, suite à l'accession par ce pays aux Conventions de Genève, le CICR a eu accès pour la première fois à plus de 1 000 prisonniers de guerre éthiopiens et à plus de 5 000 civils internés en relation avec le conflit armé international avec l'Éthiopie; en Éthiopie, où le CICR a pu avoir accès à 1 800 nouveaux prisonniers de guerre érythréens, en plus des quelque 600 autres, capturés précédemment, des 1 200 internés civils érythréens et des 8 000 autres civils éthiopiens, détenus en relation avec la situation inferne dans le pays.

INTRODUCTION PROTECTION

Dans le reste du continent africain, les progrès ont été notamment réalisés en Sierra Leone (autorisation de visiter les détenus en relation avec le conflit); en Guinée équatoriale, où le CICR a également pu visiter les détenus en relation avec la situation interne, après plus de deux ans d'absence; en Côte d'Ivoire, enfin, où le CICR a eu accès à plus de 800 détenus en relation avec les troubles qui ont agité le pays dans les derniers mois de l'année.

En Amérique du Sud, après de nombreuses années d'absence, le CICR a pu visiter des personnes arrêtées au Paraguay à la suite de la tentative de coup d'État; de même, il a eu accès, en Équateur, aux personnes arrêtées en relation avec la situation interne, et, en Colombie, à celles détenues en relation avec le conflit interne.

Enfin, aux Fidji, le CICR a visité pour la première fois les personnes arrêtées en relation avec le coup d'État du 19 mai 2000.

L'année 2000 n'a pas permis au CICR de réduire son action de protection dans les contextes qui demandent à l'institution des moyens et un personnel importants, comme, par exemple, au Rwanda, en Colombie, en Afghanistan et à Sri Lanka.

Par ailleurs, le CICR a pu consolider ses activités de protection de personnes détenues dans des actions commencées récemment. En Algérie, deux séries de visites ont été conduites dans des établissements pénitentiaires. En novembre, le président du CICR a rencontré le président de la République algérienne pour lui transmettre les premières conclusions du CICR et pour développer le dialogue. Au Burundi, un vaste programme de réhabilitation (hygiène et infrastructures) a été mis sur pied en faveur de près de 7 000 détenus que le CICR visite, alors qu'au Myanmar, les délégués ont procédé à une première estimation des conditions de détention dans les camps de travail du pays.

Visites et rapatriements de prisonniers de guerre

Après des années d'effort, le CICR a pu obtenir que soient entreprises des actions de rapatriement de prisonniers de guerre dans des contextes où de telles opérations étaient suspendues ou gelées depuis très longtemps. En décembre, 201 prisonniers marocains détenus par le Front Polisario (et dont 170 étaient en détention depuis au moins vingt ans), ont été rapatriés. Au Moyen-Orient, le CICR est resté impliqué dans les conséquences du conflit Irak-Iran : 4 117 prisonniers de guerre irakiens se trouvant en Iran ont été rapatriés sous ses auspices; par ailleurs, les délégués ont suivi le sort de 3 566 prisonniers de guerre irakiens libérés en Iran en procédant à des entretiens sans témoin.

En République démocratique du Congo, suite à un accord de cessation des hostilités, 177 prisonniers de guerre rwandais, zimbabwéens et namibiens ont été rapatriés dans leur pays d'origine sous les auspices du CICR, et 159 internés civils d'origine rwandaise ont été rapatriés de Kinshasa au Rwanda. Dans le cadre des conflits de Kisangani entre forces armées rwandaises et ougandaises, le CICR a rapatrié 28 prisonniers de guerre ougandais. En Serbie, le CICR a organisé le transport jusqu'au Kosovo de plus de 900 détenus libérés par les autorités serbes.

Enfin, à la fin de l'année, des opérations de rapatriement, par voie aérienne, ont eu lieu entre l'Éthiopie et l'Érythrée, permettant à un total de 360 prisonniers de guerre éthiopiens et 359 prisonniers de guerre érythréens de regagner leurs pays respectifs. Par voie de terre, 1 414 civils d'origine éthiopienne internés en Érythrée sont également rentrés chez eux; en cours d'année, lors de 14 opérations par voie terrestre, quelque 13 000 civils avaient également pu retrouver leur patrie.

INTRODUCTION ACTION PRÉVENTIVE

ACTION PRÉVENTIVE

Fidèle au principe d'humanité qui invite à «prévenir et alléger en toutes circonstances les souffrances humaines», le CICR porte à la prévention une attention permanente. Par prévention, il ne faut pas entendre un domaine d'action spécifique, mais plutôt une préoccupation, un objectif qui, parallèlement à l'objectif curatif et correctif, et à l'objectif normatif et éducatif, accompagne toutes les activités du CICR. La prévention inclut les éléments suivants : alerter (avertir, informer), anticiper (préparer, se former), empêcher ou éviter.

Ainsi, les délégations régionales du CICR jouent-elles un rôle majeur dans l'analyse des situations, l'anticipation des crises. Par un travail d'information et de formation, notamment à l'attention des Sociétés nationales, elles contribuent à leur préparation à l'action.

La Division médicale du CICR (aujourd'hui Division de la santé et des secours) a joué un rôle pionnier à cet égard. Elle continue à œuvrer pour une approche cohérente et efficace de l'action médicale en situation de conflit, mettant en exergue les dimensions de la prévention, des soins de santé primaires, de la protection de l'environnement et de la réhabilitation.

En termes opérationnels également, la Division de la protection soutient un pan important des activités du CICR dans la prévention des disparitions et de la torture et la promotion de conditions décentes de détention.

Un vaste effort est également consenti pour la prévention des souffrances au travers du droit. Le CICR est, là aussi, très actif dans le développement et la mise en œuvre du droit international humanitaire. Il participe activement aux travaux juridiques internationaux destinés, d'une part, à assurer une meilleure protection à l'être humain et, d'autre part, à prévenir les souffrances excessives, ainsi que l'usage d'armes excessivement cruelles (laser) ou dont les effets provoquent des souffrances inutiles (mines antipersonnel)¹.

La formation au droit international humanitaire, auprès des forces armées et de sécurité, dans les milieux scolaires et académiques contribue, elle aussi, à cet effort de prévention ou de limitation de la violence.

Selon le «projet Avenir»², le CICR entend principalement, par l'expression «prévention des conflits» une incitation des États à prendre les mesures nécessaires à cet effet. Le rôle direct en la matière est plus limité. En effet, le mandat du CICR, basé sur le droit international humanitaire, et la réserve qu'impose le principe de neutralité empêchent le CICR de prendre une part prépondérante dans la prévention des conflits armés. Il peut cependant faire des interventions ponctuelles importantes dans le cadre d'une diplomatie humanitaire préventive, par une action de bons offices ou en jouant avec créativité son rôle d'intermédiaire neutre. Sa contribution sera alors extrêmement utile, étant basée sur son mandat et sur son expertise dans la réduction des tensions et dans les moyens de freiner l'escalade de la violence.

Le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge a une capacité limitée à prévenir l'éclatement de conflits armés (prévention secondaire), bien qu'il puisse contribuer activement et positivement à la création d'un climat de respect de la dignité humaine (prévention primaire). Il peut, en revanche, faire état d'un «plus» en matière de prévention de la résurgence d'un conflit. Sa contribution au renforcement des conditions propices à la réconciliation et à la reconstruction physique et morale de la communauté représente un facteur de consolidation de la paix. Le Mouvement, grâce à la complémentarité des mandats et des expertises de ses composantes, peut effectuer un travail essentiel dans la durée.

¹ Pour de plus amples informations sur les activités du CICR dans les domaines juridique et de la diffusion, voir le chapitre *Droit international, communication et Mouvement*.

² Voir le *Rapport d'activité 1998* du CICR, pp. 8-9 et 364-365.

ASSISTANCE

L'objectif de la Division de la santé et des secours est de préserver ou de rétablir des conditions de vie acceptables pour toutes les victimes des conflits armés, dans toutes les situations, en tenant compte de l'environnement culturel et sans créer une dépendance à long terme vis-à-vis de l'aide extérieure.

Les bénéficiaires sont principalement les civils – déplacés ou non –, les malades et les blessés – civils ou militaires – et la population carcérale. L'assistance qui leur est fournie s'inscrit dans le cadre plus général de la protection des droits fondamentaux et de la dignité de la personne humaine, conformément aux principes d'éthique et aux dispositions du droit international humanitaire.

Sur le terrain, les activités de santé et de secours sont conduites en fonction de priorités, qui sont définies de façon à réduire le plus rapidement et le plus efficacement possible les taux de morbidité et de mortalité, en particulier parmi les groupes les plus vulnérables. Il s'agit essentiellement de privilégier l'accès à l'eau, à l'alimentation et à d'autres biens indispensables à la survie, en respectant à la fois les normes internationales et les coutumes locales, ainsi que d'améliorer l'hygiène et l'accès aux soins médicaux grâce à des mesures de santé publique.

Dans la pratique, les activités de santé et de secours se répartissent en trois grands domaines : services de santé, eau et habitat, et sécurité économique. En 2000, elles ont notamment consisté à :

- subvenir aux besoins engendrés par des mouvements massifs de population, par exemple, dans les Balkans, au Timor oriental et en Angola, ou aux besoins de la population urbaine, comme à Kaboul;
- remettre en état les infrastructures d'assainissement et d'approvisionnement en eau, en coopération avec les services des eaux locaux, dans des pays tels que l'Irak ou la République démocratique du Congo;

- mettre en place des programmes d'assistance chirurgicale et de soins de santé primaires, par exemple au Soudan;
- aider les personnes privées de liberté, comme au Rwanda.

Pour accomplir ces tâches, il est essentiel de recruter et de former des ressources humaines qualifiées.

Au siège, la Division se charge d'élaborer et de promouvoir les politiques et les stratégies d'assistance du CICR, ainsi que de fournir un soutien technique et des compétences spécialisées aux équipes sur le terrain. Ces tâches sont intégrées dans la formation des délégués, de même que dans la planification et dans le suivi des opérations. La Division a aussi pour responsabilité de fournir du personnel pour effectuer des évaluations initiales, des missions de suivi et des évaluations spécialisées, ainsi qu'à assurer le remplacement d'urgence des effectifs sur le terrain.

Services de santé

EN 2000 LE CICR A :

- conduit, dans 41 pays, différents programmes de santé visant, notamment, à dispenser des soins de santé primaires à base communautaire, lutter contre la tuberculose dans les prisons, et gérer ou soutenir des hôpitaux dotés d'un service d'urgences;
- distribué des médicaments et du matériel médical pour une valeur de 19,5 millions de francs suisses, à plus de 300 hôpitaux et à des milliers de centres médicaux dans 53 pays;
- envoyé des équipes chirurgicales et médicales dans 20 hôpitaux d'Afrique et d'Asie, qui ont admis quelque 45 000 patients et où 245 000 personnes ont reçu des soins ambulatoires.

L'Unité services de santé du CICR a pour finalité de permettre aux populations des zones de conflit d'avoir accès à des soins d'une qualité conforme aux normes internationales et suffisamment complets

pour couvrir leurs besoins élémentaires en matière de santé. Pour ce faire, l'Unité propose quatre types de services de santé : chirurgie et soins hospitaliers, médecine et santé communautaire, santé dans les prisons, et réhabilitation orthopédique.

Mettant à profit son expérience dans la lutte contre la tuberculose en milieu carcéral, l'Unité a publié en coopération avec l'OMS* un nouveau manuel CICR/OMS destiné aux responsables de programmes spécialisés en la matière. Elle a également élaboré des lignes directrices opérationnelles pour les services de transfusion sanguine et pour les programmes éducatifs sur la prévention du VIH dans les situations d'urgence et dans les prisons.

Chirurgie et soins hospitaliers

Ce service a pour objectif de fournir des soins chirurgicaux aux combattants et aux civils blessés lors des conflits armés, ainsi que d'épauler les services de chirurgie des hôpitaux là où les structures de santé locales ont cessé de fonctionner.

En plus de son engagement de longue date dans des pays et des territoires comme l'Afghanistan, le Soudan, l'Angola, la Sierra Leone et le Timor oriental, le CICR a été appelé à plusieurs reprises, au cours de l'année, à apporter d'urgence une assistance chirurgicale dans des situations de conflit armé.

- La recrudescence des combats entre l'Érythrée et l'Éthiopie a fait des milliers de blessés, aussi bien parmi les combattants que parmi les civils. Le CICR a dépêché sur place plusieurs équipes chirurgicales pour aider le personnel de santé des deux parties au conflit, à qui il a aussi fourni une grande quantité de médicaments et de matériel chirurgical. Parallèlement, les chirurgiens du CICR ont continué de dispenser une formation aux équipes chirurgicales locales; le programme de formation spécialisée en chirurgie maxillo-faciale a été poursuivi dans les deux pays.

* OMS : Organisation mondiale de la Santé.

* VIH : virus de l'immunodéficience humaine.

INTRODUCTION ASSISTANCE

- Suite aux violents combats qui ont éclaté à Kisangani, en République démocratique du Congo, une équipe chirurgicale du CICR composée d'expatriés a aidé à dispenser des soins aux centaines de victimes et a fourni le matériel chirurgical nécessaire pour soigner les nombreux blessés qui ont été amenés à l'hôpital local.
- En Somalie, le CICR a entrepris de remettre en état un grand hôpital chirurgical de Mogadiscio (Medina), afin que les blessés de guerre, dans la capitale et alentour, aient accès à un service de chirurgie convenable.

Médecine et santé communautaire

Afin d'accroître la viabilité des programmes de santé du CICR, ce service encourage les communautés dont il soutient les structures sanitaires à prendre davantage en mains leur propre santé. L'expérience prouve que pour garantir l'efficacité et la continuité des soins de santé primaires, il est essentiel de suivre une approche privilégiant les initiatives à partir de la base lors de la planification, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation des programmes de soins de santé, en faisant participer activement les bénéficiaires.

Au cours de l'année, le CICR a conduit divers programmes médicaux dans plus de 35 situations. Il a notamment fourni des prestations de santé curatives, comme à l'hôpital général du Timor oriental, mis en place des structures médicales de base dans les zones rurales du sud du Soudan et du Myanmar, ou encore remis en état de telles structures dans les zones rurales et urbaines d'Irak. Une équipe médicale du CICR a apporté une assistance technique aux autorités sanitaires du Haut-Karabakh pour les aider à décentraliser le système de santé. Ce faisant, il s'est attaché principalement à renforcer les capacités du personnel du ministère de la Santé, aussi bien au niveau central que local. En Bosnie-Herzégovine, le programme de soins de santé primaires à base communautaire, qui avait été lancé plus d'un an aupara-

vant, a été poursuivi en 2000. Une approche fondée sur la participation ayant été adoptée, ce programme a pu continuer et s'étendre sans pratiquement aucun soutien supplémentaire du CICR.

En coordination avec la Division protection, l'Unité services de santé a soutenu des activités sur le terrain en apportant un appui psychologique aux personnes traumatisées dans le cadre de la guerre au Kosovo.

Quelques exemples des programmes médicaux et de santé communautaire mis en œuvre par le CICR en 2000 sont donnés ci-dessous :

- soutien aux structures médicales de base qui s'occupent des populations locales et déplacées dans des pays tels que l'Angola, l'Éthiopie, l'Érythrée, Sri Lanka, la Somalie, la Sierra Leone, l'Ouganda, la République du Congo et la Colombie, ainsi qu'au Kosovo;
- programmes de soins de santé primaires comprenant notamment des prestations curatives et préventives, l'éducation aux principaux problèmes de santé publique, des activités spécifiques de soins de santé maternelle et infantile, le Programme élargi de vaccination, l'approvisionnement en eau potable, une alimentation appropriée et la mise en place d'installations sanitaires adéquates, dans le sud du Soudan, en Sierra Leone, au Haut-Karabakh, en République du Congo, en Érythrée, à Sri Lanka, au Myanmar et en Colombie;
- prestations de santé curatives spécialisées, fournies par les équipes du CICR dans des hôpitaux du sud du Soudan, du Kenya, du Timor oriental et d'Afghanistan;
- formation aux techniques de soins infirmiers dispensée au personnel des services d'urgences et de réanimation, dans des pays comme l'Angola, le Kenya et l'Irak.

La santé dans les prisons

Dans le cadre des activités de protection en faveur des personnes détenues, le service de santé en milieu carcéral cherche à assurer à cette catégorie de victimes un accès à des soins de santé de qualité au moins équivalente à ceux dont bénéficie la population en général dans les pays concernés. Il s'attache également à promouvoir des conditions de détention acceptables, en s'attaquant, en particulier, aux phénomènes des mauvais traitements et de la torture. À cet égard, une réflexion en profondeur et de nombreuses démarches ont été entreprises pour limiter et prévenir l'usage de ces pratiques.

En 2000, les activités du CICR dans le domaine de la détention ont été particulièrement significatives dans les contextes suivants :

- dans le conflit Éthiopie-Érythrée, où l'accès aux soins de santé dans les camps d'internement était problématique;
- au Rwanda, où la population carcérale est restée très importante et a continué de survivre dans des conditions précaires;
- au Myanmar, où un projet-pilote a été lancé dans six lieux de détention, visant à éléver le niveau global de la santé par le biais de l'amélioration des conditions d'hygiène et de la qualité des soins;
- en Géorgie, en Azerbaïdjan et en Arménie, où le CICR a continué les programmes de contrôle de la tuberculose dans les lieux de détention;
- au Sahara occidental, où les programmes en faveur des prisonniers, depuis plus de vingt ans en captivité dans des conditions très difficiles, ont été poursuivis.

En marge des activités opérationnelles, des membres du service ont participé à plusieurs conférences et réunions nationales et internationales sur la médecine carcérale, l'éthique médicale, la torture et les victimes de la torture; ils ont également collaboré à l'organisation, à Tbilissi (Géorgie), d'un séminaire de formation pour le personnel pénitentiaire.

INTRODUCTION ASSISTANCE

Réhabilitation orthopédique

EN 2000, LE CICR A :

- équipé 16 443 amputés, dont 9 882 victimes de mines antipersonnel, dans ses 36 centres d'appareillage orthopédique situés dans 14 pays;
- fabriqué 12 747 composants orthopédiques (genoux et pieds artificiels et appareils divers) pour d'autres organisations appareillant des amputés;
- fourni à ses ateliers du matériel pour la production de prothèses et d'orthèses, d'une valeur totale de 2,8 millions de francs suisses.

Ce service vise à assurer à toute personne handicapée au sein des communautés cibles l'accès aux programmes de réhabilitation physique et à un matériel orthopédique et orthotique de qualité. Dans la plupart des cas, le CICR peut difficilement se retirer complètement de ces programmes, car ils sont complexes, ils font appel à des technologies de pointe, ils mobilisent des ressources importantes et leurs objectifs s'inscrivent nécessairement dans le long terme. C'est pourquoi, bien souvent, le Fonds spécial du CICR pour les handicapés prend le relais en apportant un soutien technique, matériel et financier.

En 2000, les 34 centres d'appareillage orthopédique soutenus par le CICR dans 14 pays (y compris le centre nouvellement créé en Afghanistan) ont fabriqué au total 16 442 prothèses et 11 005 orthèses.

En 2000, le CICR a poursuivi la mise en œuvre de deux grands projets visant à :

- améliorer la qualité des composants orthopédiques fabriqués en série, en centralisant les unités de production locales;
- procéder à une évaluation externe des procédures utilisées dans le cadre de ses programmes de réhabilitation physique au cours des 20 dernières années.

Eau et habitat

L'Unité eau et habitat se concentre sur les questions relatives à l'habitat, ainsi qu'à la maintenance et la réhabilitation des systèmes d'approvisionnement en eau. Ses activités incluent la distribution d'eau potable aux populations touchées par la guerre, la remise en état de systèmes d'épuration et d'approvisionnement en eau (des puits familiaux aux services des eaux de grandes villes), ainsi que de structures telles que les hôpitaux, les dispensaires, les orphelinats et les prisons, la construction de latrines, enfin, la lutte contre les vecteurs de maladie. Pour ce faire, l'Unité utilise des compétences en ingénierie hydraulique et hydrogéologique, architecture, génie civil, génie de l'environnement et génie chimique. Elle est également chargée de la construction et de l'entretien des infrastructures des délégations du CICR, en particulier de la réalisation des structures de sécurité de celles-ci.

Une attention particulière a été portée l'an dernier aux problèmes relatifs aux pollutions environnementales causées pendant le conflit.

Populations civiles (résidents et déplacés)

Le CICR a exercé, en 2000, divers types d'activités :

Interventions d'urgence

- Dans des camps de déplacés en Érythrée et en Angola (Kuito), ainsi qu'en Ingouchie, en Géorgie, au Timor occidental (Indonésie), à Sri Lanka (à Jaffna et à Vavuniya) et aux Philippines (Mindanao), il a assuré l'approvisionnement en eau et l'assainissement (latrines, drainages et contrôle des vecteurs);
- Au Timor oriental, il a construit des abris dans plusieurs localités.

Interventions en milieux urbains

La ville de Kinshasa (République démocratique du Congo) et l'Irak ont continué de bénéficier de programmes particulièrement importants d'appui aux

systèmes d'approvisionnement en eau. D'autres interventions ont eu lieu à Dili (Timor oriental), à Brazzaville (République du Congo), au Kosovo et en Serbie (République fédérale de Yougoslavie).

Blessés et malades

Structures de santé

- En Irak et en Afghanistan, d'importants programmes de réhabilitation d'hôpitaux et de centres de santé ont permis la remise en fonction de vingt-cinq structures;
- en Sierra Leone, en Somalie et au Soudan, trois hôpitaux ont été restaurés et leur capacité d'accueil augmentée;
- en Géorgie et en Arménie, deux structures de santé (dont l'une est dotée d'un laboratoire) ont été construites dans le cadre du programme de lutte contre la tuberculose;
- en Serbie, un programme d'assistance aux treize instituts de santé publique a été établi, et le personnel formé. Ces instituts effectuent les mesures nécessaires au contrôle de la qualité de l'eau, de l'air et de la terre. Au Kosovo, une unité mobile d'analyse a été mise sur pied par le CICR. Basée à Pristina, elle réalise ce travail en sillonnant toute la région.

Personnes privées de liberté

- Au Burundi, les systèmes d'approvisionnement en eau et les installations sanitaires de six prisons ont été réhabilités. La rénovation des cuisines de ces établissements a permis d'alimenter plus de 8 000 prisonniers. De plus, et afin d'améliorer les conditions de vie à l'intérieur des lieux de détention, un programme d'hygiène a été mis en place dans l'ensemble des dix-neuf prisons principales du pays;
- en Éthiopie, des ateliers de formation pour agents pénitentiaires ont permis d'initier 120 fonctionnaires aux techniques et méthodes de gestion pratique des problèmes liés à la surconsommation de bois, ainsi qu'aux divers systèmes de traitement des eaux usées et à l'approvisionnement en eau potable des centres de détention. Six prisons ont bénéficié de travaux de réhabilitation.

INTRODUCTION ASSISTANCE

Courant 2000, un manuel d'ingénierie, destiné aux intervenants dans les lieux de détention, a été réalisé. L'Unité a aussi participé à plusieurs conférences et congrès. Citons parmi ceux-ci le deuxième Forum mondial de l'Eau à La Haye (*Second World Water Forum*) et la Conférence mondiale sur l'Environnement à Malmö.

Sécurité économique

EN 2000 LE CICR A :

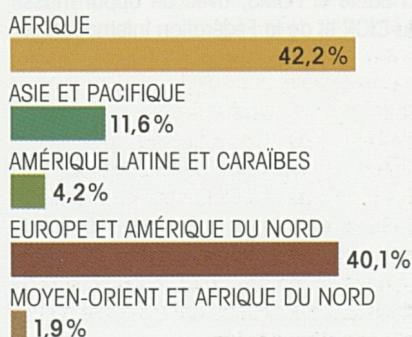
- distribué 170 333 tonnes de vivres, 7 636 tonnes de semences et 26 297 tonnes d'autres secours, pour une valeur totale de 194,7 millions de francs suisses, dans 62 pays.

L'Unité sécurité économique analyse la situation économique des communautés touchées par un conflit armé. Ses activités consistent principalement à recenser les ressources dont disposent ces communautés, à évaluer les mécanismes de survie existants et à définir les mesures à prendre pour pallier les carences qui ont été constatées. L'objectif premier est de faire appel à des nutritionnistes, des agronomes, des vétérinaires, des économistes et des spécialistes de la distribution des secours, pour veiller à ce que les communautés touchées par la guerre conservent leur autosuffisance économique lorsque celle-ci est menacée, ou puissent survivre et recouvrer cette autosuffisance si elles l'ont perdue. Le recrutement et la formation du personnel nécessaire demeure l'une des priorités de l'Unité.

Voici quelques exemples des activités et programmes mis en œuvre par l'Unité en 2000 :

- distributions massives de vivres aux populations locales ou déplacées, notamment en Afghanistan, en Érythrée et en Éthiopie où elles endurent les dramatiques effets conjugués de la guerre et de la sécheresse;
- importantes distributions d'aliments secs et d'autres secours à des milliers de civils déplacés dans le Nord-Caucase, dans le cadre d'une opération conjointe CICR/Croix-Rouge de la Fédération de Russie;
- distribution de vivres, d'articles d'hygiène et de matériel de couchage à plus de 100 000 personnes récemment déplacées en Colombie;
- distributions ponctuelles de secours à des dizaines de milliers de civils déplacés aux Philippines et au Timor oriental ;
- distributions ciblées de secours non alimentaires à des communautés du sud du Soudan;
- distributions de secours alimentaires d'urgence, de secours non alimentaires et de semences dans divers pays d'Afrique occidentale, notamment la Sierra Leone, le Sénégal et la Guinée;
- soutien aux victimes du conflit en Géorgie, où les négociations de paix sont dans l'impasse depuis six ans; cette aide a pris la forme de repas cuisinés, d'aliments secs et de secours non alimentaires, ainsi que de projets d'activités génératrices de recettes pour les personnes ayant accès à une parcelle de terre;
- nombreux programmes (cuisines communautaires, distributions d'appareils de chauffage, réhabilitation agricole, etc.) conduits conjointement avec d'autres organisations au profit de dizaines de milliers de personnes déplacées, afin qu'elles puissent affronter dans des conditions convenables les rigueurs de l'hiver dans les Balkans;
- programmes de réhabilitation agricole dans 15 pays, notamment 12 projets de distribution de semences, avec des stages de formation ou un service continu de suivi et de conseils assuré par les agronomes de l'institution pour garantir une utilisation optimale de l'assistance fournie; nouvelle diversification des programmes de réhabilitation agricole par le biais de projets axés sur l'utilisation de la traction animale dans le sud du Soudan, la fabrication de compost, le reboisement et la multiplication de semences en Angola, ainsi que la mise en place de barrières anti-érosion au Mexique;
- évaluation économique des groupes vulnérables en vue d'améliorer l'efficacité des programmes d'assistance en Angola et en République fédérale de Yougoslavie, ainsi que dans les territoires occupés par Israël et dans les territoires autonomes;
- assistance aux personnes privées de liberté au Rwanda.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES SECOURS ACHEMINÉS PAR LE CICR EN 2000 (valeur estimée à 220,8 millions de francs suisses)



INTRODUCTION COOPÉRATION AVEC LES SOCIÉTÉS NATIONALES

COOPÉRATION AVEC LES SOCIÉTÉS NATIONALES

Les Sociétés nationales restent les principaux partenaires du CICR. Les activités de coopération du CICR visent à renforcer la capacité des Sociétés à assumer leurs propres responsabilités en matière d'action humanitaire à l'intérieur de leurs pays respectifs, l'accent étant mis sur des programmes spécifiques³. Dans les situations de conflit armé et de troubles internes, le CICR intensifie sa coopération avec la Société nationale du pays concerné pour l'aider à renforcer ses capacités opérationnelles.

Un nombre toujours croissant d'activités en faveur de victimes de conflits et de troubles internes sont mises en œuvre en collaboration avec les Sociétés nationales, quand leurs réseaux, leurs structures et leurs capacités le permettent. Lors de telles opérations, le CICR coordonne toutes les contributions des composantes du Mouvement et s'emploie à renforcer les capacités de la Société nationale locale, principalement dans les domaines de la gestion opérationnelle et du perfectionnement des ressources humaines.

En 2000, les partenariats opérationnels avec des Sociétés nationales ont couvert un large éventail de services aux populations dans le besoin, comme en témoignent les cas exposés ci-après :

Faire face aux besoins des personnes déplacées et des rapatriés

En Fédération de Russie, le CICR a collaboré avec la Société de la Croix-Rouge russe pour répondre aux besoins les plus urgents des victimes du conflit qui déchire le Nord-Caucase (déplacés et personnes revenant en Tchétchénie). Grâce au soutien du CICR, la Société nationale a pu considé-

rablement accroître ses capacités opérationnelles et ainsi dispenser des soins de santé primaires, distribuer du pain et des repas chauds à plus de 60 000 personnes en Ingouchie, au Daghestan, en Ossétie du Nord et en Tchétchénie, organiser, en Tchétchénie, des visites régulières d'infirmières aux domiciles de personnes invalides ou âgées, et distribuer des vêtements à 50 000 personnes déplacées en Ingouchie et au Daghestan.

Aux Philippines, le CICR, en collaboration avec la Croix-Rouge philippine et la Croix-Rouge espagnole, a distribué des vivres et d'autres secours à 78 000 personnes dans la province de Mindanao, où le nombre des déplacés avait considérablement augmenté du fait de la détérioration persistante des conditions de sécurité.

En Serbie, dix projets ont été conduits en collaboration avec les Sociétés nationales participantes. La plupart ont été exécutés conjointement avec la Croix-Rouge yougoslave, le CICR assurant la coordination d'ensemble. Il convient de signaler également la mise en place, en Serbie, de cinq soupes populaires gérées par la Croix-Rouge Yougoslave, avec l'aide des Sociétés nationales d'Allemagne, de Belgique, du Canada, du Danemark et d'Italie. Près de 100 000 personnes ont pu ainsi bénéficier d'un repas chaud, deux fois par jour. Avec le soutien du CICR, la Société nationale a également distribué des colis individuels de vivres à 210 000 personnes déplacées du Kosovo. L'opération de secours administrée par la Croix-Rouge yougoslave avec l'appui du CICR est régie par un accord formel établissant les objectifs et les procédures en matière de financement, d'établissement de rapports, d'évaluation et de vérification des comptes.

Services sanitaires et psychosociaux

Dans les territoires occupés par Israël et dans les territoires autonomes, le CICR a aidé, au cours des quatre dernières années, le Croissant-Rouge palestinien à mettre en place des services médicaux d'urgence efficaces. En 2000, les 256 collaborateurs de ces services ont traité, à eux seuls, quelque 3 000 urgences par mois en moyenne. Cette capacité impressionnante s'est révélée cruciale pendant les troubles, au cours desquels le personnel du Croissant-Rouge palestinien a sauvé de nombreuses vies, soignant les blessés, transportant les patients jusqu'aux services d'urgence, transférant les poches de sang d'un hôpital à l'autre, et acheminant en Jordanie les blessés qui avaient besoin de soins spécialisés. Voilà qui confirme qu'une politique orientée vers le développement sert au mieux les intérêts des victimes car elle garantit que les Sociétés nationales sont en mesure de faire face à des situations d'urgence de grande ampleur. Le CICR a aussi favorisé le dialogue entre le Croissant-Rouge palestinien et le Magen David Adom afin de renforcer l'efficacité de l'action humanitaire en faveur des victimes des évènements.

En Ouganda, lors de la flambée de fièvre Ébola, la Croix-Rouge de l'Ouganda a mobilisé son réseau et ses volontaires pour mener une campagne de sensibilisation et enseigner à la population les moyens de se prémunir contre le virus. Ces activités ont été menées en étroite collaboration avec le ministère ougandais de la Santé et l'OMS, avec un appui massif du CICR et de la Fédération internationale.

³ Voir pp. 242-243.

INTRODUCTION COOPÉRATION AVEC LES SOCIÉTÉS NATIONALES

En Algérie, le CICR a aidé le Croissant-Rouge algérien à mettre en place un réseau de secouristes capables d'intervenir en cas d'urgence partout dans le pays. Les Sociétés nationales de Belgique, de France, de Suède et de Suisse ont contribué à un projet de formation de «maîtres formateurs» du Croissant-Rouge algérien; à leur tour, ceux-ci ont formé 144 formateurs de la Société nationale. Avec le soutien du CICR, et en coordination avec lui, 48 comités locaux ont été dotés d'équipements de premiers secours. Cette mesure, venant s'ajouter au programme de formation de formateurs, a permis de considérablement améliorer la capacité d'intervention de 10 000 secouristes du Croissant-Rouge à travers le pays.

Des progrès notables ont été enregistrés également dans le cadre de deux autres projets du Croissant-Rouge algérien, appuyés par le CICR, et dont l'objet était d'apporter une aide psychologique aux enfants et aux femmes victimes de la violence. Le CICR a contribué à la formation de psychologues, doté les centres spécialisés de matériels psychothérapeutiques et didactiques, et aidé la Société nationale à organiser l'aide sociale aux enfants traumatisés. Quelque 6 000 enfants victimes de la violence ont, à ce jour, bénéficié de ce programme. Environ 300 femmes, elles aussi victimes des événements, ont bénéficié d'une formation professionnelle dans les domaines de la couture et de la broderie, ainsi que de consultations assurées par des psychologues algériens spécialisés dans le traitement du stress consécutif à un traumatisme.

EN 2000, LE CICR :

- a collaboré avec 44 Sociétés nationales dans des pays touchés par des conflits armés ou des troubles internes, dans le cadre de programmes allant de la distribution de secours à la prestation de services médicaux, en passant par les activités de recherche⁴ et l'action préventive; il a associé à ses projets 37 Sociétés nationales de pays tiers⁵, capables de mobiliser un soutien et de prendre directement part aux activités internationales de secours.

⁴ Voir pp. 242-243.

⁵ Appelées Sociétés nationales participantes (SNP).

INTRODUCTION DIPLOMATIE HUMANITAIRE

DIPLOMATIE HUMANITAIRE

Conscient du fait qu'une approche diversifiée est nécessaire pour protéger les victimes des conflits armés, le CICR ne se contente pas d'intervenir en temps de guerre pour atténuer les souffrances et défendre les droits des victimes. Il entreprend également des démarches diplomatiques auprès des États, des organisations internationales et des représentants de la société civile, en vue de promouvoir la diffusion et le développement du droit humanitaire, d'expliquer sa position face aux problèmes humanitaires et de sensibiliser l'opinion aux situations de crise actuelles ainsi qu'aux besoins des victimes.

Dans le cadre de ces activités de diplomatie humanitaire, le CICR met à profit son réseau de relations (organisations internationales et régionales, Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, ONG*, etc.) pour réaliser deux objectifs :

- partager, en temps utile, les informations nécessaires à ses activités, au siège et sur le terrain;
- s'assurer le soutien des acteurs politiques clés dans la recherche de solutions aux problèmes, opérationnels ou juridiques, qui se posent dans le domaine humanitaire. En 2000, le CICR s'est centré plus particulièrement sur les besoins des femmes et des enfants confrontés à un conflit armé, sur la situation des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, et sur la disponibilité croissante des armes portatives et des armes légères⁶.

* ONG : organisations non gouvernementales.
6 Voir p. 228.

Les délégations régionales accomplissent des tâches spécifiques dans deux domaines : d'une part, des activités opérationnelles et d'autre part la diplomatie humanitaire. Elles jouent un rôle essentiel dans ce dernier, notamment en nouant et maintenant des contacts réguliers avec les gouvernements et les organisations régionales. Elles sont également bien placées pour entretenir un dialogue soutenu avec les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

Le CICR a des contacts réguliers avec les Nations Unies et les organisations multilatérales et régionales à travers le monde, par le biais de ses délégations à New York, Bruxelles, Paris, Le Caire et Addis-Abeba, qui remplissent les fonctions de bureaux de liaison⁷.

Harmoniser et améliorer l'intervention humanitaire

Face à l'évolution rapide des conflits et à l'entrée en scène de nouveaux acteurs tels que les ONG transnationales et les entreprises privées, le CICR s'est efforcé d'adapter son action en conséquence. Il s'est attaché à développer, entretenir et renforcer constamment ses relations de travail avec toutes les instances concernées – non seulement humanitaires mais aussi politiques et militaires –, pour mieux servir les intérêts des victimes.

Ces dernières années, le CICR a observé que des efforts concertés étaient déployés pour poursuivre des objectifs politiques, militaires et humanitaires selon une approche unique intégrée. À l'inverse de cette tendance, le CICR a insisté sur la nécessité de toujours privilégier une action humanitaire indépendante. Il estime en effet que les efforts de coordination et la volonté manifestée par la communauté internationale de s'attaquer aux problèmes politiques et militaires à l'origine des conflits ne devraient pas se traduire par une perte d'indépendance dans l'action, imputable à la confusion des rôles.

⁷ Pour de plus amples informations sur les activités de ces délégations, voir pp. 84, 155 et 217-218.

L'année 2000 a vu s'améliorer considérablement la coopération et la concertation avec tous les organismes humanitaires, aussi bien les institutions du système des Nations Unies que les autres organisations internationales, régionales ou non gouvernementales. Cette amélioration peut s'expliquer à la fois par la participation active du CICR aux forums mondiaux et par les relations bilatérales particulières qu'il entretient avec les États, les organisations internationales et les ONG.

Le CICR a continué de collaborer étroitement avec Comité permanent interorganisations*, le mécanisme de coordination des interventions humanitaires d'urgence des Nations Unies, auprès duquel il jouit du statut d'invité permanent. Il a notamment présidé un groupe de travail spécial sur le millénaire, dont les travaux ont débouché sur la publication conjointe, par plusieurs organisations, d'un document intitulé *Humanitarian Action in the 21st century* (L'action humanitaire au XXI^e siècle). Le CICR a également participé à plusieurs groupes de travail du Comité sur des sujets tels que les Armes portatives, l'Action humanitaire et les droits de l'homme, ainsi que le Désarmement, la mobilisation et la réintégration.

De même, le CICR a entretenu des relations étroites avec le *Humanitarian Liaison Working Group* (groupe de travail de liaison humanitaire), qui réunit à Genève les représentants des principaux pays donateurs pour favoriser le dialogue avec les institutions humanitaires œuvrant sur le terrain.

* Présidé par l'*Office for the Coordination of Humanitarian Affairs* (OCHA, Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies), le Comité permanent interorganisations est composé de représentants des institutions des Nations unies, du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, et d'ONG. Il a pour mission de coordonner les opérations humanitaires au niveau du siège.

INTRODUCTION DIPLOMATIE HUMANITAIRE

Le CICR a également poursuivi le dialogue avec la Banque mondiale et le PNUD*, en plaçant l'accent sur les besoins après-guerre des sociétés qui ont été déchirées par un conflit, afin d'obtenir que les initiatives internationales de secours et de reconstruction à long terme soient davantage rationalisées. Un délégué du CICR a été détaché auprès de l'Unité pour la reconstruction des pays sortant d'un conflit, un service de la Banque mondiale, afin de mieux faire connaître l'institution.

Des consultations régulières et des réunions de haut niveau ont aussi été tenues avec des représentants du HCR*, du PAM*, de l'UNICEF*, de la FAO* et d'autres institutions clés des Nations Unies intervenant dans le domaine humanitaire. Tout au long de l'année, le CICR et le HCR ont travaillé en consultation de plus en plus étroite sur les besoins des personnes déplacées en matière de protection.

Les ONG, qui témoignent du rôle croissant de la société civile, ont une capacité de mobilisation et une force de persuasion considérables. C'est pourquoi le CICR a maintenu avec elles des échanges réguliers et a participé aux travaux du Comité permanent pour la réponse humanitaire, un groupement international d'ONG. En vue de faciliter l'échange d'informations et d'élaborer un cadre de référence éthique commun pour les activités de protection, il a organisé pour la quatrième fois un atelier pour les ONG à Genève.

Enceintes internationales : inscrire les questions humanitaires à l'ordre du jour

Par le biais de sa participation à des réunions internationales telles que l'Assemblée générale des Nations Unies, le CICR s'est efforcé d'attirer l'attention sur les préoccupations humanitaires et de faire de ces dernières les priorités du processus de prise de décisions politiques internationales.

Tout au long de 2000, les questions humanitaires ont figuré parmi les priorités d'organes politiques comme le Conseil de sécurité des Nations Unies, le Conseil de l'Europe, l'OUA*, l'OEA*, l'OCI*, l'OSCE*, le Mouvement des pays non alignés, la Ligue arabe et l'Union européenne. Le CICR a entretenu des relations régulières avec tous ces organes. L'ouverture croissante dont ils font preuve et l'intérêt qu'ils manifestent prouvent qu'ils sont disposés à coopérer avec les organisations humanitaires. Le CICR a établi des contacts avec le Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, dont le poste a été créé en 1999.

Au début de chaque mois, le CICR s'est réuni avec le président du Conseil de sécurité des Nations Unies pour examiner les préoccupations humanitaires les plus urgentes. En avril, le président du CICR a soulevé devant le Conseil la question de la protection des civils en temps de conflit armé. La délégation du CICR à New York a suivi régulièrement les travaux du Conseil et a contribué à ses débats, en particulier ceux portant sur la protection du personnel humanitaire et du personnel des Nations Unies dans les zones de conflit.

En sa qualité d'observateur permanent auprès des Nations Unies, le CICR a participé aux débats de l'Assemblée générale et de ses commissions sur des sujets relevant de son mandat. Le président du CICR a été invité à intervenir lors du Sommet du millénaire des Nations Unies ; il a également participé à une table ronde sur « Le dialogue entre les civilisations ». À l'occasion de la session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Femmes 2000 », le CICR a fait part de son opinion quant aux mesures à prendre pour mieux protéger les femmes en période de conflit armé.

Le CICR a en outre suivi les travaux des organes subsidiaires des Nations Unies et apporté des contributions utiles, notamment au Conseil économique et social.

Tout au long de l'année, le CICR a pris part aux conférences de l'UIP* et aux réunions d'associations parlementaires régionales, afin d'attirer l'attention des parlementaires sur l'importance de mettre en application les instruments du droit humanitaire. Un manuel à l'usage des parlementaires, publié conjointement par le CICR et l'UIP sous le titre « Respecter et faire respecter le droit international humanitaire », a été traduit dans 15 langues et largement diffusé auprès des parlements nationaux du monde entier.

Enfin, le CICR a poursuivi un dialogue constructif avec l'OUA et plusieurs organisations sous-régionales du continent africain, notamment la CEDEAO* et la SADC*. En Europe, il a maintenu des contacts opérationnels réguliers avec les organisations régionales qui s'occupent des questions de sécurité, comme l'OSCE, l'OTAN* et l'Union européenne.

* UIP : Union interparlementaire.

* CEDEAO : Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest.

* SADC : Southern African Development Community (Communauté de développement de l'Afrique australe).

* OTAN : Organisation du Traité de l'Atlantique Nord.

* OUA : Organisation de l'unité africaine.
* OEA : Organisation des États américains.
* OCI : Organisation de la Conférence islamique.
* OSCE : Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe.

ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE

On juge le CICR à l'aune des résultats auxquels aboutissent les efforts qu'il déploie pour prévenir ou alléger rapidement et efficacement les souffrances des victimes de conflits armés. L'amélioration constante des résultats est une priorité. C'est pourquoi l'Assemblée, le président et la Direction ont encouragé une utilisation plus systématique des outils de gestion modernes et préconisé une stratégie «de gestion en vue des résultats». L'Unité de la planification, du contrôle et de l'évaluation joue un rôle déterminant dans la modernisation des systèmes de gestion utilisés à l'appui des opérations, sur le terrain comme au siège. En renforçant ses capacités de gestion et en adoptant une culture axée sur les résultats, le CICR s'emploie à garantir une transparence accrue, une répartition précise des responsabilités et le partage de pratiques qui ont fait la preuve de leur efficacité, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'institution. Tous sont des éléments essentiels si le CICR entend préserver son rôle de chef de file et l'avantage comparatif dont il jouit dans le domaine humanitaire.

Cette démarche a été entérinée par les principaux donateurs du CICR qui, lors de leur réunion de mai 2000, ont félicité l'institution des efforts constants qu'elle déploie pour développer ses activités de planification fondée sur les résultats, de suivi et d'évaluation. Les représentants des donateurs ont noté avec satisfaction que le CICR avait, en très peu de temps, prouvé qu'il était dans la bonne voie pour renforcer sa crédibilité et sa fiabilité. Ils l'ont vivement encouragé à maintenir l'élan acquis.

Planning for Results

Introduit en 1999, le *Planning for Results* (*PfR*, planification en vue des résultats) est le pivot des activités d'évaluation du CICR. Il vise à définir explicitement les résultats escomptés des opérations du CICR, et ce en fonction de trois axes principaux : 1) la population cible, 2) la capacité du programme, et 3) le contexte géographique. Au cours des trois dernières années, le *PfR* a été progressivement révisé et rationalisé, ce qui a permis d'améliorer régulièrement la qualité de la planification opérationnelle et, en particulier, d'établir un lien direct entre les résultats escomptés, tels que définis dans le système de planification, et les ressources financières allouées. En outre, la qualité des documents de planification est désormais telle qu'elle élargit les possibilités d'évaluation thématique et d'analyse des tendances (par exemple, les besoins généraux des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays). Enfin et surtout, le *PfR* a apporté une contribution majeure aux *Appels d'urgence 2001* et à l'*Appel siège 2001*, qui témoignent de la qualité des analyses effectuées et du dialogue sur le terrain.

Suivi et établissement de rapports

Pour que la mise en œuvre des programmes soit à la fois adaptée et efficace, le CICR fait de plus en plus appel à des mécanismes de contrôle de la performance, tels que le suivi et l'évaluation opérationnelle. Toutes les opérations du CICR font l'objet d'un suivi et d'une évaluation permanents, et des rapports hebdomadaires, mensuels ou trimestriels sont adressés au siège. En 2000, à l'occasion de l'exercice d'évaluation à mi-parcours et de planification annuelle, il a été demandé aux délégations sur le terrain et aux unités du siège d'entreprendre une évaluation globale de la performance au regard des objectifs définis l'année précédente. Le personnel a procédé à l'évaluation des progrès accomplis, fourni des exemples concrets des réalisations et indiqué les secteurs où les progrès s'étaient révélés plus lents que prévu. Dans l'ensemble, le degré de réalisation des objectifs a été jugé satisfaisant et la performance s'est améliorée.

Indépendamment des processus de supervision et de contrôle sur le terrain, les missions effectuées par les unités du siège responsables de la protection, de la santé et des secours, de la coopération avec les Sociétés nationales et de la communication contribuent, elles aussi, à l'évaluation des progrès réalisés et permettent de mieux orienter et soutenir les opérations sur le terrain. C'est ainsi qu'en 2000, des membres du personnel de la Division de la protection ont effectué 13 missions en Fédération de Russie, dans les Balkans, au Moyen-Orient, en Asie du Sud-Est, dans la Corne de l'Afrique et dans la région africaine des Grands Lacs. Ces missions étaient des plus variées, mais chacune comportait des activités de suivi et d'établissement de rapports, destinées à confirmer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs et fournir l'appui technique nécessaire à l'amélioration de la performance sur le terrain.

INTRODUCTION ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE

La présentation de rapports aux donateurs est, elle aussi, un élément clé du travail du CICR. Lors de la réunion des principaux donateurs, en mai 2000, le CICR a été invité à poursuivre la normalisation du système d'établissement de rapports, non seulement pour réduire les pressions exercées sur des ressources déjà limitées, mais aussi pour répondre aux préoccupations manifestées par les donateurs en matière de responsabilité financière. La nécessité de mettre en place un système normalisé d'établissement de rapports faisant l'unanimité, une initiative a été prise en milieu d'année pour améliorer le suivi opérationnel interne et l'efficacité des mécanismes de présentation de rapports relatifs aux opérations sur le terrain. Un groupe de travail a été chargé de l'exécution d'un projet pilote qui a permis d'améliorer les procédures d'établissement de rapports. Les nouvelles procédures ont été utilisées par six délégations du CICR (Tbilissi, Lima, Kampala, Addis-Abeba, Abidjan et Kinshasa) pendant six mois; de nouvelles lignes directrices relatives à l'établissement de rapports seront communiquées à toutes les délégations début 2001.

Évaluation des résultats

L'évaluation est toujours une priorité pour le CICR. Jusqu'à présent, l'institution s'est surtout employée à élaborer une méthodologie d'évaluation, à soutenir les évaluations en cours et à encourager l'apprentissage et le partage des connaissances. Il en est résulté ce qui suit :

- Approbation d'une politique institutionnelle cadre pour examiner la performance des fonctions et des instruments qu'utilise le CICR en vue de mesurer les résultats obtenus, notamment, l'évaluation.
- L'élaboration d'un cadre de performance pour chaque grand programme (eau et assainissement, coopération, etc.). Ces cadres, spécifiques aux programmes, permettront d'établir un lien entre les activités de planification (*PfR*) et les activités subsequentes de mesure de la performance (suivi et évaluation).
- Achèvement du premier examen institutionnel des résultats obtenus et synthèse des enseignements tirés du *PfR* en 1999, des rapports de suivi et des évaluations récemment terminées.

En termes d'évaluations spécifiques, divers projets clés ont été menés à bien en 2000. L'un d'entre eux visait à évaluer la performance de la première phase (15 février – 31 juillet 1999) de l'opération intégrée du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge dans les Balkans et à incorporer les enseignements tirés dans la gestion de crises futures. L'évaluation⁸ reflétait les opinions de trois consultants indépendants engagés par le CICR et la Fédération internationale, et de plusieurs Sociétés nationales. Ce qui la distingue d'autres études, c'est la place qu'elle fait aux bénéficiaires. Avec le concours d'équipes nationales, il a été procédé à plus de 250 entretiens individuels et plus de 1 000 bénéficiaires ont été interrogés. Il apparaît que :

- l'intervention du Mouvement a été opportune, appropriée et rapide;
- de bons résultats ont été obtenus en matière de réponse aux besoins des bénéficiaires;
- cette intervention s'est révélée riche d'enseignements pour le Mouvement, notamment en ce qui concerne l'amélioration de la performance.

L'évaluation relative à l'opération dans les Balkans contenait aussi des recommandations en matière de planification, d'organisation et d'opérations, d'amélioration des systèmes, de logistique et de relations avec les Sociétés nationales. Aux fins du suivi, elle a été communiquée aux Sociétés nationales et a fait l'objet de débats à l'occasion de diverses réunions et d'un atelier auquel participaient le CICR, la Fédération internationale et les Sociétés nationales. Elle a été examinée séparément par la Direction du CICR et le Groupe exécutif de gestion de la Fédération, et conjointement lors de réunions des cadres supérieurs des deux institutions. Elle a été discutée au sein de la Commission permanente et de groupes de travail s'occupant de l'intervention lors de situations d'urgence. Enfin, le CICR a invité la communauté internationale à mener une réflexion plus approfondie sur l'opération dans les Balkans. Plusieurs évaluations se recoupant les unes les autres ont été effectuées par des gouvernements donateurs, l'ONU et des ONG. En octobre 2000, le réseau ALNAP (*Active Learning Network for Accountability and Performance*)⁹ a tenu à Genève une réunion appelée à en approfondir les implications d'un point de vue stratégique, opérationnel et méthodologique. Son rapport final sera publié au début de l'année 2001.

⁸ *The Balkans Evaluation : An examination of the role of the International Red Cross and Red Crescent Movement's response to the Balkans crisis. Lessons and recommendations for future crisis situations* (Évaluation de l'opération dans les Balkans : une étude du rôle l'opération du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge lors de la crise des Balkans. Enseignements et recommandations pour les situations de crise futures).

⁹ ALNAP : Réseau interinstitutions, dont le siège est à Londres. L'ALNAP regroupe des donateurs, des institutions spécialisées des Nations Unies, des ONG et des établissements universitaires qui œuvrent à l'amélioration des compétences et des mécanismes de contrôle du système humanitaire international. Le CICR assume actuellement la présidence du Comité directeur.

INTRODUCTION ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE

Dans d'autres domaines, le CICR a minutieusement examiné les conclusions et recommandations du document *Evaluation of Danish Humanitarian Assistance* (1992-98) (Évaluation de l'assistance humanitaire danoise), de DANIDA*. Les principaux donateurs (encouragés par DANIDA) se sont félicités des efforts systématiquement déployés par le CICR pour réunir des observations et conclusions relatives à ses opérations, examiner les recommandations et les enseignements et recenser les domaines pouvant faire l'objet d'un suivi. L'équipe de DANIDA s'est tout particulièrement intéressée au projet pilote d'assistance à l'hôpital Mir Wais de Kandahar, en Afghanistan¹⁰. L'établissement ayant été sérieusement endommagé pendant la guerre civile, le CICR a décidé, plutôt que de faire construire un hôpital indépendant, de lancer un projet quinquennal (1996-2001) de remise en état et de soutien à cet hôpital national, de mettre en place un programme de formation destiné à l'ensemble du personnel et axé sur les activités chirurgicales, et d'élargir ses activités à la chirurgie d'urgence ordinaire¹¹.

L'équipe d'évaluation a confirmé que, d'une manière générale, le service de chirurgie de l'hôpital Mir Wais était rapidement devenu le meilleur du sud-ouest du pays, grâce à la contribution du CICR¹². En dépit des pressions, le CICR a pu maintenir pendant quatre ans un service de chirurgie de haute qualité, doté d'une structure adéquate et de tous les équipements nécessaires, adapté aux besoins prioritaires et disposant d'un personnel qualifié suffisant, essentiellement originaire de Kandahar. Épargné par la guerre depuis cinq ans, l'hôpital a pu dispenser des soins chirurgicaux à des dizaines de milliers de patients, blessés de guerre et autres. Grâce au programme de formation, dûment adapté aux conditions locales, le personnel afghan a acquis de précieuses compétences en matière de soins chirurgicaux et infirmiers. L'équipe a toutefois relevé quelques problèmes, dont le manque d'intégration de l'hôpital au système de santé local. Des préoccupations ont été exprimées quant aux frais d'établissement et au degré d'efficacité (67 dollars US par admission), ainsi qu'à un certain manque de rigueur en matière de contrôle, d'administration et de gestion. L'équipe a mis en doute la viabilité du projet, étant donné qu'il ne bénéficie d'aucun financement public et que la perspective d'une reprise par d'autres partenaires semble peu probable. Ces conclusions ont été dûment prises en compte dans la planification opérationnelle et l'appui à l'hôpital Mir Wais sera maintenu.

Outre les évaluations susmentionnées, cinq autres exercices de mesure de la performance ont été entrepris en 2000, notamment l'évaluation indépendante des programmes d'appareillage orthopédique; des programmes d'éducation administrés depuis 1995 dans des écoles secondaires en Fédération de Russie, en Géorgie, en Arménie, en Azerbaïdjan, au Tadjikistan, en Ouzbékistan et au Kirghizistan; des programmes de diffusion auprès de la police militaire au Brésil; des activités de sécurité économique en Abkhazie et des activités après-conflict menées au Mali entre 1995 et 1999. Ces évaluations, qui ne sont pas encore terminées, sont axées sur des considérations liées à la performance, telles que l'impact, l'opportunité, l'efficacité et le rendement, et prennent en compte les témoignages des bénéficiaires. Les conclusions et résultats de ces études s'accompagnent de recommandations concrètes quant aux moyens d'améliorer les interventions opérationnelles du CICR dans les domaines concernés.

* DANIDA : *Danish International Development Agency*.

¹⁰ La mission d'évaluation, organisée par la Fondation de Genève, a été effectuée en mars 2000 par une équipe de trois consultants indépendants, dont deux médecins (un chirurgien), tous deux anciens délégués du CICR, et un économiste de la santé.

¹¹ Voir les *Rapports d'activité du CICR* : 1996, p. 134 ; 1997, p. 151-152 ; 1998, p. 169.

¹² Voir p. 104.

SYMBOLES

Les icônes suivants sont utilisés dans les pages en couleur, en regard des faits et chiffres concernant les activités menées par le CICR en 2000 :



Activités en faveur des personnes privées de liberté dans le cadre d'un conflit ou d'une situation de violence interne



Protection des populations civiles



Rétablissement des liens familiaux



Secours



Activités de santé



Programmes orthopédiques



Programmes « eau et habitat »



Coopération avec les Sociétés nationales



Information et diffusion

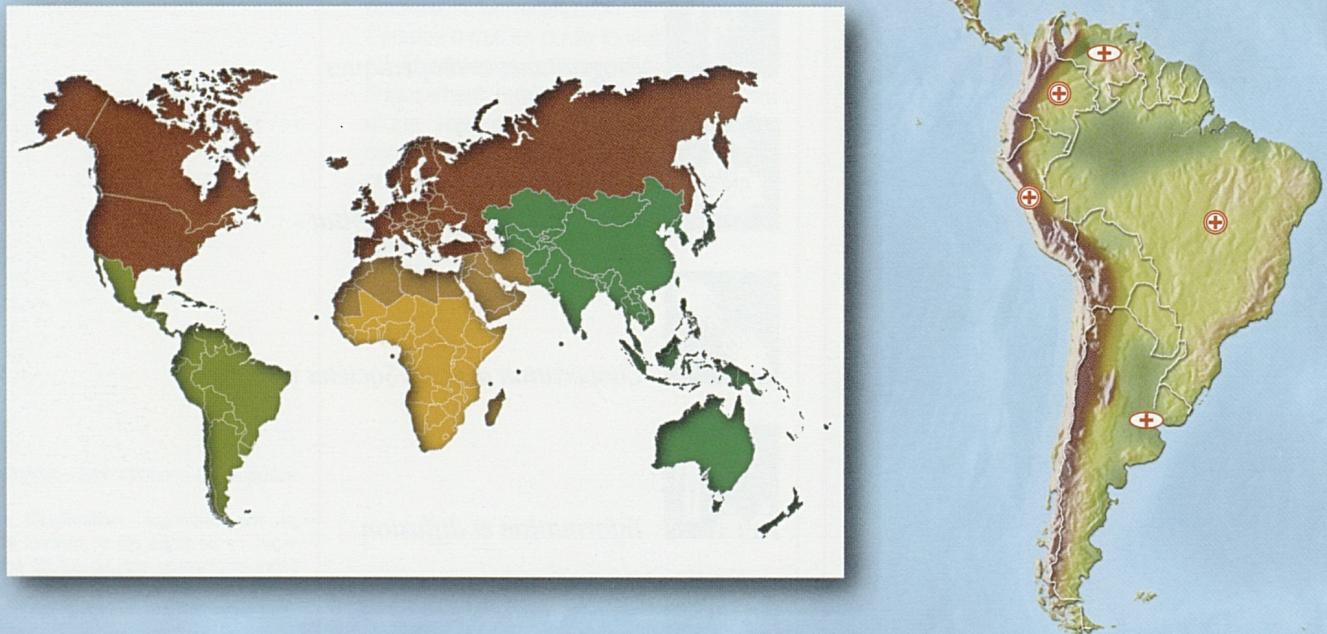


Programmes de prévention contre les dangers des mines

LE CICR DANS LE MONDE

- Siège CICR
- Délégations CICR
- Délégations régionales CICR

- AFRIQUE
- ASIE ET PACIFIQUE
- AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES
- EUROPE ET AMÉRIQUE DU NORD
- MOYEN-ORIENT ET AFRIQUE DU NORD



LE CICR DANS LE MONDE

